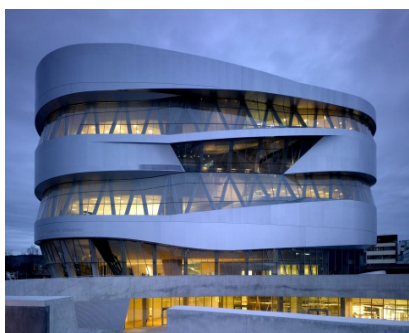


Baden-Baden, Stuttgart et le Centre Pompidou-Metz

Du 1^{er} au 3 octobre 2010.



Située à proximité de l'Alsace et entourée par la Forêt-Noire, la très ancienne ville balnéaire de Baden-Baden s'est dotée d'un musée de classe internationale, le Frieder Burda, véritable joyau contemporain du parc paysager « Lichtentaler Allee ».

Capitale du land de Bade-Wurtemberg, Stuttgart se love avec style au bord du Neckar, au sein de collines boisées et de vignobles en terrasses. La ville conjugue parcs, jardins, châteaux, audaces architecturales et musées pointus.

A Metz, le Centre Pompidou a ouvert sa spectaculaire annexe lorraine, avec une exposition inaugurale exceptionnelle : « Chefs-d'œuvre ? ».

Vendredi 1^{er} octobre

BRUXELLES – BADEN-BADEN

Départ matinal de Bruxelles en autocar.

Arrivée à Baden-Baden

Déjeuner libre

Visite de l'exposition « Miró. Les couleurs de la poésie » au musée Frieder Burda.

Grand rectangle de verre et d'aluminium, l'édifice conçu par l'architecte américain Richard Meyer, séduit par sa structure aérée, ouverte sur un bel environnement arboré. Les quelque 500 tableaux et sculptures contemporains de la collection Burda sont présentés en alternance. Le musée accueille une exposition majeure « Juan Miró » (1893- 1983). Une centaine d'œuvres du maître catalan, réparties sur six décennies, illustrent la richesse de son univers. Inspiré par Van Gogh, Cézanne, Matisse, Picasso et les surréalistes, Miró a su élaborer un langage original qui allait exercer une influence décisive sur l'art de XX^e siècle.

Promenade dans la Lichtentaler Allee, magnifique ensemble paysager tracé le long de l'Oos, qui reçoit de beaux bâtiments « Belle-Epoque ». Visite de la vieille ville.

Installation à l'hôtel.

Dîner et nuitée.

Samedi 2 octobre

BADEN – BADEN / STUTTGART / BADEN – BADEN

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour Stuttgart.

Découverte de la Schlossplatz et visite du Kunstmuseum.

Centre névralgique de la cité depuis que les ducs de Wurtemberg y édifièrent leur premier château fort, cette vaste place baroque ponctuée de jardins et de fontaines, est devenue le lieu de rendez-vous de tous les Stuttgartois. Au nord de la place, le nouveau musée Kunstmuseum, inauguré en 2005, est un cube en pierre du Jura protégé par une enveloppe de verre qui offre 5 000 m² d'art contemporain. Au sous-sol, la très riche collection permanente fait la part belle au maître de la « nouvelle objectivité », Otto Dix, avec notamment l'excellent triptyque « Métropolis » de 1928.

Déjeuner libre.

Visite de la Staatsgalerie à côté du Staatstheater réalisé par l'architecte britannique James Stirling.

La galerie nationale a été fondée au XIX^e siècle par le roi Guillaume Ier de Wurtemberg. Le bâtiment néo-classique est consacré à la peinture, depuis le Moyen Age jusqu'aux impressionnistes. Les maîtres souabes occupent une place de choix mais la collection de peintres hollandais est également intéressante (avec Memling, Rembrandt, Ruysdael et Rubens).

L'annexe, dessinée par James Stirling, abrite les fauves et cubistes français, les expressionnistes allemands, les véristes (Dix, Grosz) ainsi que des artistes du Bauhaus. Douze œuvres de Picasso illustrent ses différentes périodes. La section d'art contemporain rassemble Dubuffet, Giacometti, Baselitz, Kiefer...

Retour vers Baden-Baden après avoir admiré le bâtiment « Mercedes-Benz ».

Authentique chef-d'œuvre doublé d'une prouesse technologique, ce temple de verre et d'aluminium a été conçu par les architectes néerlandais Ben van Berkel et Caroline Bos de « UN Studio » et inauguré en 2006.

Dîner et nuitée à l'hôtel de Baden-Baden.

Dimanche 3 octobre

BADEN-BADEN / BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour Metz.

Visite de l'exposition inaugurale « Chefs-d'œuvre ? » au Centre Pompidou-Metz.

En mai, le Centre-Pompidou a ouvert sa spectaculaire annexe dans la cité lorraine. A la fois sobre et extravagant, le bâtiment conçu par l'architecte français Jean de Gastines, comprend trois galeries d'exposition coiffées d'un élégant chapeau chinois de toile blanche.

Intitulée « Chefs-d'œuvre ? », l'exposition interroge la notion de « chef-d'œuvre », son histoire et son actualité. Elle présente les grandes figures de l'histoire de l'art du XX^e siècle, avec des œuvres majeures, signées Matisse, Miró, Giacometti, Picasso, Klein, Pollock, Warhol..., dont certaines pièces sont très rarement prêtées et exposées.

Déjeuner à Metz.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **535,00 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **85,00 €**

CE PRIX COMPREND :

- Les transports en autocar deluxe.
- Les services de guides locaux parlant français.
- Le logement en chambre double et petit déjeuner.
- La demi-pension.
- Les visites et excursions prévues au programme.
- L'accompagnement Preference - Travel Team.
- La TVA.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- L'assurance voyage auprès de la «Compagnie Européenne d'Assurance» (annulation 100%/ bagages / assistance) – prime de 5 % sur la somme totale du voyage.

Formulaire d'inscription - Voyage en Baden Baden du 1^{er} au 3 octobre 2010.

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** Lic. A 1652

RUE DE L'ABBAYE, 77 - 1050 BRUXELLES | TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22 | INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE EMAIL :

RESERVE **PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE.**

DONNEES PASSAGER N° 1 (telles que MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N° 2 (telles que MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **535 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **85 €**

EN OPTION :

ASSURANCE COMBINEE ASSISTANCE / BAGAGES / ANNULATION (100%) AUPRES DE LA « COMPAGNIE EUROPEENNE D'ASSURANCE ».

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE : LE MONTANT A REGLER ETANT DE 5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

UN ACOMPTÉ DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION, LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

COMPTE BANCAIRE A LA CBC : TRAVEL TEAM S.A. N° 191-1594809-95

REFERENCE : BADEN BADEN D 2294

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT SELON LES CONDITIONS GENERALES DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

(VOIR VERSO) ET EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE EUROPEENNE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

FAIT A , LE **SIGNATURE :**

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 16 février 1994 régissant le Contrat d'Organisation et d'Intermédiaires de voyages est d'application pour les présentes conditions générales. Selon la nature de la prestation demandée par le voyageur, Travel Team Consult & Representative S.A (nommée ci-après Travel Team en abrégé) agira en tant qu' Organisateur de voyages ou en tant qu'Intermédiaire de voyages.

1. FORMATION DU CONTRAT

Lors de la réservation d'une prestation de voyage ou de séjour, Travel Team est tenue de délivrer au voyageur un bon de commande, conformément à la loi, sauf si la prestation porte uniquement sur des titres de transport de voyages.

Au verso du bon de commande établi par Travel Team lors de la réservation figureront les présentes conditions générales de ventes.

Le bon de commande signé par le voyageur fera preuve de l'acceptation des présentes conditions générales par le voyageur.

Le contrat d'organisation de voyages prend cours au moment où le voyageur reçoit la confirmation écrite de la réservation délivrée par l'organisateur.

En vue de la réservation, le voyageur est tenu de fournir toutes les informations utiles demandées par Travel Team. Si des frais supplémentaires pour cause d'informations erronées fournies par le voyageur ou pour cause de manque d'informations à fournir par le voyageur, sont engagés, Travel Team pourra augmenter le prix convenu du montant de ces frais.

2. PAIEMENT

A la commande, un acompte de minimum 30 % du prix du voyage sera payé par voyageur. Le solde sera réglé un mois au plus tard avant le début du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix.

3. PRIX

Le prix du voyage comprend exclusivement les prestations énumérées sur le bon de commande; ce prix est fixe, toutes taxes comprises, sous réserve des dispositions suivantes. Les taxes d'aéroport de certains pays situés hors d'Europe ne sont pas comprises et sont perçues par les autorités locales auprès des passagers avant le départ. Les dépenses personnelles, pourboires, boissons, etc... ne sont jamais incluses dans le prix du voyage, sauf stipulations contrares expresses.

Travel Team se réserve le droit d'adapter ses prix en cas de hausse du cours de change des monnaies ayant servi au calcul du prix du voyage ainsi qu'en cas de hausse des prix de transport, des redevances et taxes, et ce, au plus tard 21 jours civils avant le départ.

Si la majoration excède 10 % du prix global, le voyageur pourra résilier le contrat sans indemnité. La révision du prix sera appliquée proportionnellement à la partie des prestations soumises à cette révision.

4. DOCUMENTS DE VOYAGE

Les documents de voyage seront remis au voyageur après règlement du solde. Le voyageur doit, le jour du départ, être en possession des documents de voyage nécessaires, tels que passeports, visa, billet de transport, carnet de vaccination, sans que cette liste soit limitative.

Si, à la suite du manque de l'un de ces documents par sa faute, le voyageur ne peut accomplir le voyage en tout ou en partie, toutes les conséquences en sont à sa charge et en aucune manière, Travel Team ne pourra en être tenue pour responsable.

La durée du voyage est indiquée en jours entiers, les jours de départ et jour de retour étant pris en considération. Les tarifs publiés s'entendent par personne, sauf stipulations contrares.

5. ASSURANCES

Il est vivement conseillé de contracter des assurances "voyage", "frais d'annulation", "rapatriement" et "vol et/ou perte de bagages".

Ces assurances peuvent être souscrites via Travel Team. En aucun cas, Travel Team ne pourra être responsable en cas d'avarie, de vols d'objets de valeur tels que caméras, appareils photos, bijoux, etc... ou de perte d'effets ou de bagages appartenant au voyageur.

Travel Team n'accepte aucune responsabilité du chef de refus d'intervention des compagnies d'assurances auprès desquelles le voyageur a contracté une police.

6. RESPONSABILITE DE TRAVEL TEAM EN TANT QU'ORGANISATEUR DE VOYAGES

L'organisateur de voyages est responsable des actes et négligences de ses préposés et représentants, agissant dans l'exercice de leurs fonctions, autant que de ses propres actes et négligences.

Sa responsabilité peut être limitée ou exclue dans le cas où une prestation faisant l'objet du contrat est soumise à l'application d'une convention internationale régissant ces prestations.

Travel Team décline toute responsabilité en cas d'accidents imprévus qui pourraient survenir pendant le voyage, tels que accidents, pannes, interruptions du trafic, grèves, émeutes, inondations, décisions des autorités, etc... cette liste n'étant pas limitative. Les dépenses de séjour et de transport qui pourraient résulter de ces incidents sont à charge du voyageur.

7. RESPONSABILITE DU VOYAGEUR

Le voyageur qui empêche le bon déroulement d'un voyage de groupe organisé par Travel Team peut en être exclu. Le voyageur répond du préjudice causé par sa faute aux autres voyageurs, à l'organisateur ou à ses représentants. La faute est appréciée eu égard à la conduite normale d'un voyageur.

8. ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR DE VOYAGES

Si le voyage ne peut avoir lieu en raison du trop petit nombre de participants, ou de toutes autres circonstances à caractère exceptionnel, toutes les sommes déjà payées par le voyageur seront remboursées, sans autre dédommagement, de quelque forme que ce soit.

9. ANNULATION DE LA RESERVATION PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut se désister à tout moment, totalement ou partiellement, sous réserve de dédommager l'intermédiaire et/ou l'organisateur de voyages. Toute annulation de réservation doit être faite par lettre recommandée ou contre accusé de réception.

Le dédommagement dû est fixé forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 6 semaines avant le départ :	20 % du prix total du voyage.
De 6 à 4 semaines avant le départ :	30 % du prix total du voyage.
De 4 à 2 semaines avant le départ :	50 % du prix total du voyage.
De 2 à 1 semaine avant le départ :	75 % du prix total du voyage.
Moins d'une semaine avant le départ :	le prix total du voyage.

Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible et la prime d'assurance-annulation reste toujours due en cas d'annulation.

10. MODIFICATIONS PAR LE FAIT DU VOYAGEUR

Travel Team mettra tout en oeuvre pour procéder à des modifications demandées par le voyageur par rapport à sa commande initiale. Certaines de celles-ci (modifications de nom du voyageur, de la destination, d'hôtels, de la date de départ ou de retour, de langue des documents etc..) peuvent donner lieu à des frais de modification qui seront, dès lors, portés en compte au voyageur.

Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation terrestre non consommée du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement. Si un voyageur participant à un voyage organisé de groupe désire changer son vol de retour, il perd le bénéfice du billet de retour au tarif groupe, qui n'est, en aucun cas, remboursé.

11. CONSCIENCE DES RISQUES

Le participant à un voyage de groupe doit être conscient qu'un circuit comporte certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé, à l'altitude ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc...

12. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige ne pouvant être tranché à l'amiable entre les parties sera soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Lic. Cat. A 1652

1/1/2003



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles - tél.+32-(0)2/240.68.00 Fax +32-(0)2/240.68.08